



VILLE DE PULLY

Municipalité

30 novembre 2005

C 43/2005

Communication au Conseil communal

(Séance du 7 décembre 2005)

Avenue de la Rosiaz, chemin du Riolet, chemin des Ramiers Remplacement des conduites industrielles, mise en séparatif et réfection de la chaussée (Préavis N° 7-2003)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

En date du 25 juin 2003, le Conseil communal a accordé à la Municipalité un crédit de Fr. 1'965'000.-- destiné à couvrir les frais des travaux d'aménagements routiers, de renouvellement des conduites industrielles et des collecteurs d'eaux claires et usées.

Cet important chantier a débuté fin août 2003 et s'est achevé, pour le gros œuvre, en juillet 2004. La pose du revêtement définitif ainsi que les finitions ont eu lieu en mai 2005.

Les objectifs contenus dans le préavis ont été atteints.

La présente communication a pour but de renseigner votre Conseil sur la décision prise par la Municipalité de procéder au bouclage des crédits d'investissement engagés pour la construction de l'objet cité en titre selon les indications ci-après :

- Coût total des travaux de renouvellement des conduites industrielles, mise en séparatif et réfection de la chaussée : Fr. 1'809'231.65 (TTC).
- Ce chantier s'est achevé avec un coût global inférieur de Fr. 155'768.35, par rapport à la demande de crédit de Fr. 1'965'000.--. Cette moins-value correspond à une diminution globale de l'investissement prévu de l'ordre de 7.9% pour cet objet.
- Cette diminution des investissements a été rendue possible par des divers et imprévus maîtrisés à environ 2% (en général 10%).

LA MUNICIPALITE